

Rejoignez-nous !

FONDATION



DU
PATRIMOINE

DÉLÉGATION DU POITOU-CHARENTES

1bis, rue Lebasclès
86000 Poitiers
Tel. 05 49 41 45 54

poitoucharentes@fondation-patrimoine.org



www.fondation-patrimoine.org

FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État.

1 Organisation :

La Fondation du Patrimoine est une **organisation décentralisée**.

Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

2 Moyens d'action :

Pour son action, la Fondation du Patrimoine dispose de moyens très incitatifs.

Le label facilite la restauration des bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

Saint-Martin de Louzac-St-André Programme des travaux

Maçonnerie

Consolidation des murs
Rejointoiement

Toiture

Révision des charpentes
Réfection générale des couvertures
Réseaux d'eaux pluviales

Menuiserie

Mise en place d'abat-sons au clocher

Protection des vitraux

FONDATION



DU
PATRIMOINE



LOUZAC-SAINT-ANDRE
16100

**Soyons acteurs de la
sauvegarde de notre patrimoine**



**RESTAURATION DE L'ÉGLISE
SAINT-MARTIN
DE LOUZAC-SAINT-ANDRÉ
(Charente)**

BON DE SOUSCRIPTION

☐ **Oui, je fais un don pour aider à la restauration de l'église Saint-Martin de Louzac-Saint-André.**

(Chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine – Eglise de Louzac-Saint-André » et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Mon don est de :€ et je bénéficie d'une économie d'impôt. Vous recevrez un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

Pour les **particuliers**, le don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.
- ou de l'impôt sur la Fortune à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 €.

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre : ☐ de l'Impôt sur le revenu ☐ ou de l'Impôt sur la Fortune
Pour les **entreprises**, déduction de l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 60% du don dans la limite de 5% du chiffre d'affaires.

NOM ou SOCIETE :
ADRESSE :
code postal : ville :

Coupon à renvoyer à : **Fondation du Patrimoine**
Délégation du Poitou-Charentes
1bis rue Lebascles
86000 Poitiers

Ou
Mairie de Louzac-Saint-André
Le Bourg
16100 Louzac-Saint-André

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre. ☐

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations dont vous dépendez, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 3% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur le Revenu et de l'Impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'Impôt Sur la Fortune.

SAUVEGARDE DE L'EGLISE SAINT-MARTIN DE LOUZAC-SAINT-ANDRE

La Commune de Louzac-Saint-André, riche de deux églises, tente de sauvegarder son patrimoine avec l'aide des partenaires institutionnels. En 2001, l'église Saint-André a été restaurée entièrement. La Commune entreprend aujourd'hui la restauration de l'église Saint-Martin.

L'église Saint-Martin a été édifiée dans le 3^e quart du XII^e siècle. De la construction romane, subsistent quelques parties de murs et le portail occidental, délicatement sculpté. Plusieurs fois remaniée, après les guerres de religion et plusieurs incendies, l'église est composée d'une nef unique prolongée d'un chœur reconstruit au XVI^e siècle et d'un massif clocher carré. Une chapelle, au nord, a agrandi l'édifice au XV^e siècle.

L'église s'est dégradée au fil du temps. Des travaux intérieurs ont été réalisés en 1995 et en 2004, mais il est aujourd'hui nécessaire d'intervenir sur les extérieurs pour un montant de travaux approchant 300 000 euros.

Si la municipalité sollicite l'aide financière des collectivités, ne pouvant supporter seule une telle charge, elle souhaite aussi associer la population à la préservation d'un patrimoine commun en lançant une **souscription publique** en partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

Les généreux donateurs bénéficieront d'une déduction d'impôt significative.



Vous pouvez participer à ce projet de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en complétant et en retournant le bulletin ci-joint, accompagné de votre don,

ou

faire un don en ligne sur le site :

www.fondation-patrimoine.org

**Ce patrimoine, à la fois
architectural et de mémoire,
mérite d'être sauvegardé pour
les générations futures**